



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-009-2026-08

PUBLIÉ LE 7 AOÛT 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2026-08-05-00004 - Arrêté n°DOS-2026 2374 modifiant

l'arrêté N°DOS-2026/1350 fixant la liste des membres du comité consultatif d'allocation des ressources - section Urgences (4 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2026-08-04-00008 - Acte de déclaration n° DOS-2026/2381 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LABORATOIRE KUATE », sis 26 rue Delta à PARIS (75009) (3 pages)

Page 8

IDF-2026-08-04-00009 - Acte de déclaration n° DOS-2026/2382 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360) (6 pages)

Page 12

ARS Ile de France - Délégation départementale de Paris /

Département Ville-Hôpital

IDF-2026-08-07-00001 - Arrêté n°2026-DD75-040 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (3 pages)

Page 19

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-08-05-00004

Arrêté n°DOS-2026 2374 modifiant l'arrêté
N°DOS-2026/1350 fixant la liste des membres du
comité consultatif
d'allocation des ressources - section Urgences

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2026/2374

Modifiant l'arrêté N°DOS-2026/1350 fixant la liste des membres du comité consultatif d'allocation des ressources – section Urgences

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 36 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les modalités prévues aux 2° et 3° de l'article R. 6123-1 ;
- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6 et R. 162-29 ;
- VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n°2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- VU** l'arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation.

CONSIDÉRANT

que la section urgences du comité consultatif d'allocation des ressources est composée :

1. de représentants des organisations nationales les plus représentatives des établissements de santé publics et privés, désignés par celles-ci, dans les conditions suivantes :
 - chaque organisation nationale représentative possède un nombre minimum de représentants en fonction du nombre de passages cumulés par an dans les structures des urgences autorisées au sein des établissements adhérents de chaque organisation de la région considérée ;
 - les sièges restants sont attribués proportionnellement à l'activité des structures des urgences des établissements de chaque organisation nationale représentative ;
2. de représentants en région des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes ; que ces représentants sont nommés par le Directeur général l'Agence régionale de santé, sur proposition des associations professionnelles ;

3. de représentants des associations d'usagers et de représentants des familles spécialisés dans le domaine d'activité nommés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé.

que cette section comporte au maximum vingt-et-un représentants, dont le nombre et la répartition varient en fonction du nombre d'habitants au sein de la région ;

qu'un président et un vice-président de la section sont désignés parmi les membres selon des modalités fixées par le règlement intérieur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'annexe de l'arrêté n°DOS-2026/1350 est abrogée et remplacée par le document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France et sur le site internet de l'Agence régionale de santé.

Fait à Saint-Denis, le 05 août 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation
Le Directeur de l'offre de soins

signé

Arnaud CORVAISIER

ANNEXE – ARRÊTÉ N°DOS-2026/2374

Composition du Comité d'allocation de ressources – section
Urgences Région Île-de-France

COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF D'ALLOCATION DES RESSOURCES SECTION URGENCES		
Représentants des organisations des établissements de santé publics et privés		
Fédération Hospitalière de France (FHF)	Titulaire	Suppléant
1	Michèle GRANIER, Présidente de la CME du CH Sud Francilien, Présidente de la conférence régionale des PCME de CH d'Île-de-France	Thierry COHEN, PCME du CHI de Villeneuve
2	Laurence GARO, Directrice Générale des Hôpitaux Confluence	Alexandre AUBERT, Directeur Général du GHT Novo
3	Omar BELKODJA, Chef de pôle territorial des Urgences, Grand hôpital de l'Est Francilien	Souad LE PORT, PH urgences GHEF et responsable SSE
4	Isabelle PERSEC, Déléguée régionale - FHF Île-de-France	Damien HUGOT, Délégué régional adjoint - FHF Île-de-France
Assistance Publique- Hôpitaux de Paris (AP- HP)	Titulaire	Suppléant
5	Antoine VIEILLARD-BARON, Directeur médical Direction de la Stratégie et de la Transformation - AP-HP	Laurence ARROUY, Directrice du département urgences, médecine et psychiatrie Direction de la Stratégie et de la Transformation - AP-HP
6	Camille DUMAS, Directeur DEFIP - APHP	Céline MOREAU - APHP
7	Hélène GOULET, Chef de service des Urgences, Hôpital Tenon APHP	Sébastien BEAUNE, Chef de service des urgences d'Ambroise Paré - APHP
Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)	Titulaire	Suppléant
8	Julie CHASTRES, Directrice Générale - Hôpital Saint-Camille	Sylvie ESCALON, Directrice du développement, Hôpital Foch
9	Olivier GANANSIA, Chef de service des Urgences, Hôpital Paris Saint-Joseph	Julien BERNARD, Chef de service des Urgences, Hôpital Saint-Camille
Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)	Titulaire	Suppléant
10	Alexandre BREIL, Directeur adjoint des opérations, Ramsay santé	Atika ALAMI, Directrice générale territoire Ile-de-France VIVALTO

11	Hélène KISLER, Déléguée Générale FHP IDF	Olivier CHALMEAU, Délégué régionale FHP Ile-de-France
Service de Santé des Armées (SSA)	Titulaire	Suppléant
12	Stéphane TRAVERS, Médecin- Chef de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Florent MARCHANDOT, Chef de service des urgences, Hôpital Bégin
Représentants en région des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes		
SUDF	Titulaire	Suppléant
13	Pierre CARLI, représentant SUDF	Eric LECARPENTIER, Chef du SAMU 94 - Henri Mondor
14	Agnès RICARD-HIBON, SAMU 95 – NOVO site Pontoise	Olivier RICHARD, chef du SAMU 78 – CH de Versailles
AMUF	Titulaire	Suppléant
15	Patrick PELLOUX, Président AMUF	<i>En attente de désignation</i>
16	Raquel TENA, Déléguée membre du CA aux SSE	Christophe PRUDHOMME, PH SAMU 93
SNUHP	Titulaire	Suppléant
17	Christophe QUILLIEC, Hôpital Privé d'Antony	<i>En attente de désignation</i>
18	Christophe BONGRAND, Médecin urgentiste - Urgences - Hôpital Privé Armand Brillard	Jean SENDE, Médecin urgentiste – Hôpital Privé Armand Brillard
Représentants des associations d'usagers et de représentants des familles		
	Titulaire	Suppléant
19	Paulette MORIN, Présidente Association française des syndromes de Marfan et apparentés (AFSMA)	Alain SZENKER, Association des Paralysés de France
20	Mohammed GHADI, Secrétaire général Association des familles victimes du saturnisme (AFVS)	Olivier BAUDRY, AFM Téléthon
21	Patrick DUBOIS, Président Association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH 75)	Frédéric FAUVEAU, Vice- Président Association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH 75)

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-08-04-00008

Acte de déclaration n° DOS-2026/2381 portant
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « LABORATOIRE KUATE », sis
26 rue Delta à PARIS (75009)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS-2026/2381 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LABORATOIRE KUATE », sis 26 rue Delta à PARIS (75009)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Code de la santé publique, le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° 063/ARSIDF/LBM/2019 du 9 juillet 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « KUATE », sis 26 rue Delta à PARIS (75009) ;

CONSIDERANT La demande du 26 janvier 2026 et complétée définitivement le 18 juin 2026 adressée par Monsieur Valery KUATE, biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE KUATE », sis 26 rue Delta à PARIS (75009) exploité par la SELARL « LABORATOIRE KUATE » sise à la même adresse, en vue de prendre en compte les modifications suivantes :

- La cessation des fonctions de biologiste médical co-responsable de Monsieur Jean-Pierre COUDERT ;
- La cessation des fonctions de biologiste médicale de Madame Bernadette BRANCO ;
- L'intégration et l'agrément de Madame Mariame BARRY, pharmacienne, en qualité de biologiste associée à effet au 15 décembre 2025 ;

CONSIDERANT La copie du diplôme de pharmacien et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Mariame BARRY ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'ordre national des pharmaciens en date du 15 décembre 2025 ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale de la SELARL « LABORATOIRE KUATE » du 15 décembre 2025 portant agrément de Madame Mariame BARRY en qualité de nouvelle biologiste associée au moyen de la cession d'une part sociale détenue par Madame Bernadette BRANCO à son profit ;

CONSIDERANT La copie de la convention de cession d'une part sociale conclue le 15 décembre 2025 entre Madame Bernadette BRANCO et Madame Mariame BARRY ;

- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue le ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en date du 15 décembre 2025 ;
- CONSIDERANT** La copie des statuts de la SELARL « KUATE » mis à jour au 15 décembre 2025 ;
- CONSIDERANT** L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE KUATE » n° 8-3968 Rév.8 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 1^{er} février 2026 et pour date de fin de validité le 31 janvier 2031 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « KUATE » ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE KUATE » dont le siège social sis 26, rue Delta à PARIS (75009), cogéré par Monsieur Valery KUATE **et Madame Mariame BARRY** exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LABORATOIRE KUATE » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 005 379 5 est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-86 sur les deux sites :

1. Le site « Delta », site principal et siège social
26, rue Delta à PARIS (75009)
Ouvert au public de 7h30 à 18h30 et les samedis matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase immunohématologie) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 380 3
2. Le site « Riquet »
28, rue Riquet à PARIS (75019)
Site pré et post-analytique
Ouvert au public de 7h30 à 18h30 et les samedis matin
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 381 1

La liste des biologistes médicaux du laboratoire de biologie médicale KUATE est la suivante :

- Monsieur Valéry KUATE, pharmacien, biologiste-coresponsable
- **Madame Mariame BARRY, pharmacienne, biologiste-coresponsable**

La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « KUATE » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de vote en %
Valery KUATE	2 999	99.9%
Mariame BARRY	1	0.1%
Total	3 000	100%

ARTICLE 2^e : L'arrêté n° 063/ARSIDF/LBM/2019 du 9 juillet 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « KUATE », sis 26 rue Delta à PARIS (75009), est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : La Directrice adjointe du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-08-04-00009

Acte de déclaration n° DOS-2026/2382 portant
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « BIO-VSM LAB » sis 10, rue
de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

**Acte de déclaration n° DOS-2026/2382
portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO-VSM LAB »
sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'acte de déclaration n° DOS-2026/1596 du 17 avril 2026 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » sis 10 rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360) ;

CONSIDÉRANT Les demandes déposées les 26 février 2026 et 30 avril 2026 et complétées définitivement le 22 juillet 2026 par Monsieur Jean-François AUCLAIR, biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-VSM LAB » sise 10 rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360), afin de prendre en compte :

- L'ouverture d'un site pré-post analytique sis 77 avenue Médéric à NOISY-LE-GRAND (93160) ;
- L'ouverture d'un site pré-post analytique sis 4 rue Paul Cavaré à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;
- L'intégration de Monsieur Guillaume BACHELOT, pharmacien, en qualité de biologiste médical associé à compter du 17 août 2026 ;

CONSIDÉRANT La copie des pièces relatives à l'exercice de Monsieur Guillaume BACHELOT :

- Son diplôme de docteur en pharmacie et son diplôme d'études spécialisées en biologie médicale ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre national des pharmaciens à compter du 17 août 2026 ;
- Sa convention d'exercice libéral conclue avec la SELAS « BIO-VSM LAB » le 15 juillet 2026 et prenant effet le 17 août 2026 ;
- La convention de prêt de consommation d'une action à son profit en date du 6 juillet 2026 ainsi que l'ordre de mouvement afférent ;

- CONSIDÉRANT** La copie du procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELAS « BIO-VSM LAB » en date du 9 février 2026 portant acte de l'ouverture d'un nouveau site pré et post-analytique sis 77 avenue Médéric à NOISY-LE-GRAND (93160) ;
- CONSIDÉRANT** Les plans des locaux du site sis 77 avenue Médéric à NOISY-LE-GRAND (93160), la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 12 m² ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R.6222-3 du Code de la santé publique ;
- CONSIDÉRANT** La copie du projet de bail commercial conclu entre la SCI « FRANCOM EXPANSION » (Paris 11ème) et la SELAS « BIO-VSM LAB » relatif à la location des locaux sis 77 avenue Médéric à NOISY-LE-GRAND (93160) sous condition suspensive de l'autorisation de l'ARS Ile-de-France ;
- CONSIDÉRANT** La copie du procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELAS « BIO-VSM LAB » en date du 17 mars 2026 portant acte de l'ouverture d'un nouveau site pré et post-analytique sis 4 rue Paul Cavaré à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;
- CONSIDÉRANT** Les plans des locaux du site sis 4 rue Paul Cavaré à ROSNY-SOUS-BOIS (93110), la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 8.5 m² ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R.6222-3 du Code de la santé publique ;
- CONSIDÉRANT** La copie du projet de bail commercial conclu entre la SCI « PICPUS » (Rosny-sous-Bois) et la SELAS « BIO-VSM LAB » relatif à la location des locaux sis 4 rue Paul Cavaré à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) sous condition suspensive de l'autorisation de l'ARS Ile-de-France ;
- CONSIDÉRANT** La copie des statuts de la société « BIO-VSM LAB » mis à jour au à l'issue des décisions unanimes des associés du 18 mars 2026 ;
- CONSIDÉRANT** La copie de l'extrait KBis de la société « BIO-VSM LAB » en date du 25 septembre 2025 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » dont le siège social est situé au 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360), codirigé par Monsieur Jean-François AUCLAIR, Madame Julie TEK, Monsieur Philippe CALLIES, Madame Corinne PASQUIOU, Madame Nadia BEN-YELLES, Monsieur Mahmoud GARGOURI, Monsieur Marouan BENNANI, Madame Viviane QUACH, Madame Catherine ROSTOKER, Monsieur Jacques ROSTOKER, Madame Sabine SOTO et Monsieur Julien CADENET, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-VSM LAB » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 000 312 7, fonctionne sur les **dix-huit sites**, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1. Le site « Vaires-sur-Marne », site principal et siège social
10, rue de la Gare à VAIRES- SUR- MARNE (77360)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 834 9
2. Le site « Torcy ville »
3 bis, rue Pierre Mendès-France à TORCY (77200)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 859 6

3. Le site « Bussy-Saint-Georges »
7, rue Konrad Adenauer à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, spermologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 835 6
4. Le site « Noisiel »
85, cours des Roches à NOISIEL (77186)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 863 8
5. Le site « Neuilly-sur-Marne »
Centre Commercial Nord du Stade des Fauvettes - 16, rue de Savoie à NEUILLY-SUR-MARNE (93330)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 331 2
6. Le site « Neuilly-Plaisance RER »
20, boulevard Gallieni à NEUILLY-PLAISANCE (93360)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 332 0
7. Le site « Neuilly-Plaisance Ville »
26, rue du Général Leclerc à NEUILLY-PLAISANCE (93360)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 333 8
8. Le site « Noisy-le-Grand »
3, rue Georges Laigneau à NOISY-LE-GRAND (93160)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 334 6
9. Le site « plateau technique de Torcy »
12, allée Emile Reynaud à TORCY (77200)
Fermé au public
Pratiquant les activités de Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie- toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, Auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 890 1
10. Le site « Saint-Germain-sur-Morin »
20, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN (77860)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 916 4
11. Le site « Brie-Comte-Robert »
4, place des Minimes à BRIE-COMTE-ROBERT (77170)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 913 1
12. Le site « Savigny-le-Temple Manouvriers »
3, rue des Manouvriers à SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 914 9

13. Le site « Savigny-le-Temple Blum »
73, avenue Léon Blum à SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)
Ouvert au public jusqu'à 13h00 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 915 6
14. Le site « Chelles Gambetta »
1, rue Gambetta à CHELLES (77500)
Ouvert au public de 7h à 18h et les samedis matin
Site pré et post analytique
N FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 929 7
15. Le site « Chelles Foch »
50, avenue Foch à CHELLES (77500)
Ouvert au public jusqu'à 13h et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 938 8
16. Le site « Carré Sénart »
18 Trait d'Union – ZAC du Carré Sénart à LIEUSAIN (77127)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 905 7
- 17. Le site « Noisy le Grand Les Richardets »**
77 avenue Médéric à NOISY-LE-GRAND (93160)
Ouvert au public jusqu'à 17h et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 081 845 5
- 18. Le site « Rosny-sous-Bois »**
4 rue Paul Cavaré à ROSNY-SOUS-BOIS (93110)
Ouvert au public jusqu'à 17h et les samedis matin
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 081 844 8

La liste des dix-huit biologistes médicaux associés exerçant au sein du laboratoire « BIO-VSM LAB » est la suivante :

1. Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien, biologiste co-responsable, Président
2. Madame Julie TEK, pharmacienne, biologiste co-responsable, praticien qualifiée en AMP
3. Monsieur Philippe CALLIES, pharmacien, biologiste co-responsable
4. Madame Corinne PASQUIOU, pharmacienne, biologiste co-responsable
5. Madame Nadia BEN-YELLES, médecin, biologiste co-responsable
6. Madame Viviane QUACH, pharmacienne, biologiste co-responsable
7. Madame Catherine ROSTOKER, pharmacienne, biologiste co-responsable
8. Monsieur Jacques ROSTOKER, pharmacien, biologiste co-responsable, praticien qualifié en AMP
9. Madame Sabine SOTO, pharmacienne, biologiste co-responsable
10. Monsieur Julien CADENET, pharmacien, biologiste co-responsable, praticien qualifié en AMP
11. Monsieur Mahmoud GARGOURI, pharmacien, biologiste co-responsable
12. Monsieur Marouan BENNANI, médecin, biologiste co-responsable
13. Madame Hassina LASSAL, médecin, biologiste médicale exerçant à temps partiel
14. Madame Laurence LOMENE, pharmacienne, biologiste médical
15. Madame Oumaima DAKIK, pharmacienne, biologiste médicale associée salariée

16. Madame Halima EL OUASDI, pharmacienne, biologiste médicale
17. Monsieur Alexandre CHHING, médecin, biologiste médical
- 18. Monsieur Guillaume BACHELOT, pharmacien, biologiste médical, praticien qualifié en AMP**

La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « BIO-VSM LAB » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Jacques ROSTOKER	2.833	14,324%	3.853	19,48%
Hassina LASSAL	1	0,005%	1	0,005%
Philippe CALLIES	3.333	16,852%	3.333	16,85%
Sabine SOTO	188	0,951%	1.887	9,54%
Viviane QUACH	3	0,015%	1.737	8,78%
Catherine ROSTOKER	1	0,005%	1.325	6,70%
Corinne PASQUIOU	1	0,005%	3.613	18,27%
Jean-François AUCLAIR	200	1,011%	1.401	7,08%
Julien CADENET	111	0,561%	1.491	7,54%
Julie TEK	572	2,892%	748	3,78%
Nadia BEN YELLES	1	0,005%	1	0,005%
Mahmoud GARGOURI	2	0,010%	371	1,88%
Marouan BENNANI	3	0,015%	3	0,015%
Oumaima DAKIK	1	0,005%	1	0,005%
Laurence LOMENE	1	0,005%	1	0,005%
Halima EL OUASDI	1	0,005%	1	0,005%
Alexandre CHHING	1	0,005%	1	0,005%
Guillaume BACHELOT	1	0,005%	1	0,005%
SPFPL « EKIDEN VSM »	12.524	63.323%	9	0,05%
Total	19.778	100%	19.778	100%

ARTICLE 2° : L'acte de déclaration n° DOS-2026/1596 du 17 avril 2026 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : La Directrice adjointe du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

ARS Ile de France - Délégation départementale
de Paris

IDF-2026-08-07-00001

Arrêté n°2026-DD75-040 portant modification
de la composition du conseil de surveillance du
Centre hospitalier national d'ophtalmologie des
Quinze-Vingts

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2026-DD75-040

Portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** Le décret n°2010-1273 du 25 octobre 2010 relatif au Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°2025-DD75-037 du 24 juin 2026 portant modification de la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts ;
- VU** L'arrêté DS n°025/2026 du 29 juin 2026, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris ;
- VU** Le courriel de Madame Céline LE NAY, secrétaire générale du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts, en date du 20 avril 2026, informant du renouvellement du mandat de Monsieur Yves DENIS, représentant des usagers au sein du conseil de surveillance de l'établissement ;
- VU** La délibération n°2026 R 253 du 24 juin 2026 désignant les représentants de la Ville de Paris au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts ;
- VU** L'arrêté du Maire de Paris en date du 4 août 2026 désignant un représentant de la Ville de Paris au sein du Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts - Conseil de surveillance ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le 1^o de l'article 2 de l'arrêté n°2025-DD75-037 du 24 juin 2026 est modifié comme suit :

1^o en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Manon HAVET, représentante désignée par le Maire de Paris ;
- Madame Agnès BERTRAND, représentante désignée par le président du Conseil de Paris ;
- Madame Valérie MONTANDON, représentante du Conseil régional d'Île-de-France ;
- Monsieur Pierre DENIZIOT, représentant du Conseil régional d'Île-de-France, et Monsieur Mathieu DELMESTRE, représentant du Conseil de Paris, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

ARTICLE 2 : Le mandat de Monsieur Yves DENIS est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Par suite de ces modifications, le conseil de surveillance du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts est composé des membres, ayant voix délibérative, suivants :

1^o en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Manon HAVET, représentante désignée par le Maire de Paris ;
- Madame Agnès BERTRAND, représentante désignée par le président du Conseil de Paris ;
- Madame Valérie MONTANDON, représentante du Conseil régional d'Île-de-France ;
- Monsieur Pierre DENIZIOT, représentant du Conseil régional d'Île-de-France, et Monsieur Mathieu DELMESTRE, représentant du Conseil de Paris, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

2^o en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Madame Ketty GUILLAUME, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le professeur Michel PAQUES et Monsieur le professeur Antoine LABBÉ représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Jacques CHARLES et Monsieur Fabrice PETITCOLAS, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives compte tenu des résultats obtenus lors des élections au comité technique d'établissement.

3° en qualité des personnalités qualifiées :

- Madame Marie-Claude LERMYTTE représentante du Sénat ;
- Monsieur Jérôme GUEDJ représentant l'Assemblée nationale ;
- Monsieur François WEIL, conseiller d'Etat, désigné par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat ;
- Monsieur Yves DENIS (Association Les Petits Frères des Pauvres), représentant des usagers désignés par le préfet de région d'Île-de-France ;
- Monsieur Julien SECHEYRON, représentant des usagers désigné par le préfet de région d'Île-de-France.

ARTICLE 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. À l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 5 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le Directeur du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 7 août 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France et par délégation,
La Directrice adjointe
de la Délégation départementale de Paris

SIGNÉ

Esther LEPAICHEUX